

DISCIPLINE

Il est strictement interdit de prendre des vidéos, ou de prendre des photos dans l'enceinte de l'Espace Jeunes.

Tout manquement aux règles de vie en groupe, le non-respect d'autrui, des consignes et du matériel entraînera l'exclusion de l'Espace Jeunes.



Espace Jeunes  05.59.27.78.08

Animateur  espace-jeunes@ville-bizanos.fr

Comptabilité  05.59.82.52.65

C.A.F.  0 810 256 420

Mairie de Bizanos  05.59.98.69.69



**REGLEMENT INTERIEUR
Année 2024**

**☎ 05.59.27.78.08
espace-jeunes@ville-bizanos.fr**



MODALITES D'ACCUEIL

**Accueil des Enfants de 10 à 17 ans.
Ouverture du bureau pendant les heures d'accueil.**

Période scolaire

**Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi : de 15 h à 18 h 30
Mercredi : de 13h30 à 18 h**

Vacances Scolaires :

Lundi au Vendredi : 8 h à 12 h & 13 h 30 à 18 h 30

Possibilité de prendre le repas au Restaurant Scolaire

Fermetures : Trois semaines en août 2024 et pendant les vacances de Noël 2024

Pièces obligatoires à nous retourner :

- **Fiche d'Inscription 2024**
- **Attestation d'Assurance Responsabilité Civile**
- **Attestation Temps Libres 2024, fournit par la CAF, (si vous en êtes bénéficiaire).**
- **Photocopie Partie Vaccination (carnet de santé)**

Le dossier doit être retourné complet

ORGANISATION ET ACTIVITES

ORGANISATION

L'animation est assurée par deux animateurs diplômés du BAFD et du BAFA : Elodie Cazayous et Julien Hoegeli.

Pendant les vacances scolaires l'équipe d'animation est renforcée.

Dès leur arrivée, les jeunes doivent se présenter à l'accueil. Ils seront inscrits sur les fiches journalières.

Lors du départ, si l'enfant n'est pas autorisé à rentrer seul, la personne autorisée à venir le chercher, doit rentrer dans les locaux le signaler à l'animateur.

ACTIVITES PROPOSEES

- Activités manuelles (peinture, mosaïque, bricolage...)
- Activités culturelles (musique, sorties, visites...)
- Activités sportives (squash, soccer, jeux sportifs, tournois...)
- Organisation de camps
- Sorties à la journée et à la demi-journée (parc d'attraction, plage, montagne, cinéma, bowling, karting...)
- Equipements ludiques sur place (billard, ping-pong, baby-foot...)
- Stages à la semaine (sportif, culturel, artistique...).

LIEUX ET ESPACES

- L'Espace Jeunes, la salle polyvalente, le trinquet, le stade municipal.
- Un transport en autocar est assuré pour les sorties.
- Deux minibus sont également disponibles pour les sorties en petits groupes.

MEDICAMENTS

La réglementation interdit formellement que les mineurs possèdent des médicaments, ou que l'équipe d'animation leur en administre.

Si votre enfant suit un traitement qui doit lui être administré pendant sa présence à l'Espace Jeunes, veuillez nous fournir l'ordonnance en cours de validité ainsi qu'une autorisation parentale.

TARIFS – FACTURATION - RESTAURATION

TARIFS

Tout au long de l'année des sorties, activités, camps seront proposés, il sera demandé une participation aux familles.

Un programme est établi avant chaque période de vacances, envoyé par mail ou mis à votre disposition à l'E.J.

Un service restauration payant (4 €) est assuré uniquement pendant les vacances scolaires, l'inscription et ou l'annulation à la cantine doit se faire 72h à l'avance.

⚠ Exceptionnellement, si le repas ne peut pas être pris à la cantine pour cause d'inscription tardive, un pique-nique peut être fourni par la famille mais ce service sera également facturé 4€.

FACTURATION

Une adhésion annuelle payante, calculée en rapport à votre quotient familial (C.A.F.) vous sera envoyée à votre domicile.

Tarif Bizanosiens

Quotient familial inférieur à 750€ :	15€
Quotient familial entre 750€ et 1000€ :	20€
Quotient familial entre 1000€ et 1600€ :	25€
Quotient familial supérieur à 1600€ :	30€

Extérieurs

Quotient familial inférieur à 750€ :	20€
Quotient familial entre 750€ et 1000€ :	25€
Quotient familial entre 1000€ et 1600€ :	30€
Quotient familial supérieur à 1600€ :	35€

(Arrêté du conseil municipal du 01 Mars 2021)

Tout ayant droit, doit nous fournir l'Attestation « Temps Libre » dans le cas contraire le montant maximum vous sera attribué.

Le règlement de l'adhésion, des sorties, des repas se fait à réception de la facture, par chèque à l'ordre du service enfance jeunesse, par espèces ou par prélèvement. Au delà d'un mois un titre vous sera adressé et sera à régler directement au Trésor Public de Lescar.

Ne pas agraffer les bordereaux.

Nous pourrions être amenés à ne plus accepter vos enfants en cas de facture impayée

⚠ Toute inscription à une sortie payante ou un repas de cantine sera dûe, si l'annulation n'a pas été faite 72 h à l'avance.